



**Sgen-CFDT des Pays de Loire**  
9, place de la Gare de l'Etat, case postale n°9  
44276 Nantes Cedex 2  
Téléphone : 02 51 83 29 30  
[sgen@cfdt-nantes.org](mailto:sgen@cfdt-nantes.org)  
<http://www.sgen-cfdt-nantes.org>

**Déclaration du Sgen-CFDT**  
au CTSD de Loire-Atlantique du 16 mai 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Lors de cette deuxième phase de carte scolaire, le Sgen-CFDT constate à nouveau l'amélioration du P/E à la rentrée prochaine en Loire-Atlantique. Reste à voir cependant à quel niveau cela correspondra lorsque les effectifs réels seront connus.

Le Sgen-CFDT soutient les moyens donnés au dispositif « plus de maîtres que de classes » et au dispositif « scolarisation des 2 ans » en Éducation Prioritaire. Il revendique une réelle formation continue permettant de faire évoluer les pratiques, des postes RASED au niveau des besoins ainsi que l'abaissement des seuils tout particulièrement en maternelle. Sur ce dernier point, les personnels ne comprennent toujours pas la grande différence des seuils entre élémentaire et maternelle.

Nous prenons note de 10 postes supplémentaires sur la Brigade de remplacement. La situation du remplacement, même si elle s'est améliorée concernant les journées de formation, est restée dégradée pour les remplacements maladie. Le non remplacement a un impact important sur les conditions de travail des personnels et des élèves.

Nous tenons à vous exprimer, à nouveau, notre désaccord profond concernant vos refus de temps partiels sur autorisation. Vous connaissez l'argumentation du Sgen-CFDT.

Le Sgen-CFDT désire que le maximum de mesures d'ouverture à suivre puisse évoluer en mesure d'ouverture, dès cette seconde phase, afin de permettre aux équipes enseignantes une préparation sereine de la rentrée 2017. Idem pour une grande proportion de mesures de fermeture à suivre en annulation de fermeture dès ce CTSD. Rappel : nous serons vigilants, lors de ce comité, au sujet des personnels concernés par une mesure négative, non prévisible en février ; il faut qu'ils soient affectés de façon prioritaire, car ces situations sont toujours très douloureuses.

Déjà exprimé en CAPD, la transformation des missions pour les EVS va dégrader le fonctionnement au quotidien des écoles. Il n'est pas rare que la personne EVSD soit la seule personne adulte supplémentaire dans l'école. Les nombreux courriers que vous recevez vous alertent pourtant sur toutes les tâches que les EVSD occupent actuellement et qui ne pourront plus ou très difficilement être poursuivies. C'est un très mauvais signe envoyé aux directions et aux équipes sans parler du manque de considération ressentie par les EVSD.

Le Sgen-CFDT souhaite que les demandes de nombreuses équipes REP+ concernant l'augmentation de temps de décharge pour la direction soient entendues. Il nous semble légitime, M l'Inspecteur d'Académie, au regard des nombreux partenariats et de nombreux suivis d'élèves à besoins particuliers, qu'un temps de décharge supplémentaire puisse leur être attribué.

Le Sgen-CFDT vous rappelle la mobilisation des personnels jeudi prochain sur le dossier des psychologues scolaires. Nous demanderons à M. le Recteur les moyens d'envisager les années à venir dans de meilleures conditions en Loire-Atlantique.

Enfin, certains chantiers ont été ouverts par la loi de Refondation pour permettre la réussite de tous les élèves, et rien ne serait plus préjudiciable au système éducatif que leur remise en cause complète et brutale. En effet, le temps de l'éducation est un temps long, et le travail engagé par les équipes pédagogiques doit être respecté. Ainsi la suppression brutale des dispositifs « Plus de Maîtres Que De Classes », dont l'efficacité est avérée, serait incompréhensible et néfaste.

Le Sgen-CFDT rappelle qu'il n'y aurait rien de pire que de rester au milieu du gué voire de revenir à une semaine de quatre jours qu'aucun pays européen ne pratique. Ce serait ouvrir la boîte de Pandore, la multiplication de demandes contraires à l'intérêt de l'enfant et une grande désorganisation.

Il n'y aurait rien de pire également que de commencer ce mandat présidentiel en ne prenant pas le temps d'une évaluation concertée. Sur le plan des apprentissages et du climat scolaire, la matinée supplémentaire s'avère, selon les collègues, profitable aux élèves, en particulier en éducation prioritaire. Beaucoup d'ailleurs se sont saisis de ce temps supplémentaire pour modifier leur pédagogie.

Concernant le 2nd degré, cette première année de mise en place de la réforme a été une année très dense. Les équipes ont travaillé en flux tendu d'autant plus que les outils numériques sont arrivés tardivement. Le temps d'appropriation par les personnels a été trop court.

Nous constatons également la difficulté institutionnelle de mettre en place une liaison école-collège concrète et constructive, faute de temps pour la concertation.

Le Sgen-CFDT tient à remercier les services de la DSDEN pour la communication du barème d'attribution des AED aux établissements.

La dotation départementale en AED pour la rentrée 2017 (7,5 ETP) est insuffisante pour répondre aux besoins au regard de l'ouverture de 2 établissements en 2017 et de classes de 3ème dans les deux collèges ouverts en 2016.

Nous réitérons notre demande d'un tableau des ETP d'AED par établissement. Les chiffres des ajustements qui nous sont présentés pour la rentrée 2017 sans ceux de leur répartition initiale dans les établissements ne permettent pas d'avoir une bonne connaissance de la situation, ni de répondre aux collègues qui ne comprennent pas les arbitrages que vous opérez.

En effet, sans plus de détails, comment expliquer qu'un collège qui perd 46 élèves rend 0,2 ETP et qu'un autre qui perd 4 élèves rend lui aussi 0,2 ETP ? Autre exemple, comment expliquez-vous l'absence de Pontchâteau II dans les ajustements alors que ce collège accueillera des 3èmes à la rentrée prochaine ? Pouvez- vous également préciser ce que vous entendez par anomalies dues à la présence ou non de 2 CPE dans un établissement ?

Nous souhaitons rappeler que dans le cadre de la réforme du collège, le nombre d'heures passées en vie scolaire augmente pour les collégiens captifs car tributaires des horaires de transports scolaires. Ce temps peut être valorisé dans le cadre des missions des AED. Certains participent à des actions d'accompagnements, à des projets pédagogiques permettant de remotiver des élèves en difficultés. Exemple concret, le potager créé en 2010 au collège Antoine de Saint-Exupéry de Savenay, inauguré le 2 juin 2016 par Mme Hébrard Directrice Adjointe, est condamné et disparaîtra à la rentrée prochaine.